



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/63
26 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Session extraordinaire, Genève
(31 mai 1999)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le lundi 31 mai 1999, à 10 heures *

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élaboration d'un projet de protocole sur la réduction des émissions d'oxydes d'azote et de substances connexes
3. Questions diverses
4. Adoption du rapport

*La session extraordinaire doit en principe s'achever le lundi 31 mai 1999, à 11 heures. Son rapport sera adopté le vendredi 4 juin, à l'occasion de l'adoption du rapport de la trentième session du Groupe de travail des stratégies.

NOTES EXPLICATIVES

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

L'Organe exécutif doit adopter l'ordre du jour.

Point 2 : Élaboration d'un projet de protocole sur la réduction des émissions d'oxydes d'azote et de substances connexes

À sa vingt-huitième session, le Groupe de travail des stratégies a recommandé à l'Organe exécutif d'inclure totalement le soufre dans le protocole sur la réduction des émissions d'oxydes d'azote et de substances connexes (EB.AIR/WG.5/58, par. 17 b)). Compte tenu des négociations en cours, l'Organe exécutif devrait prendre une décision à ce sujet.

Point 3 : Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 4 : Adoption du rapport

L'Organe exécutif devrait adopter le rapport de sa session extraordinaire sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
